

AFFICHÉ  
LE 20.12.2023.



2023/.....

Parafe

DELIBERATION N°412

**OBJET : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE. - EXERCICE 2022**

Entendu l'exposé de Monsieur Patrick VORDONIS, Adjoint au maire ;

Vu le décret n°2015-1820 du 29 septembre 2015 et l'arrêté du 2 mai 2007 relatif à la présentation des rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable ;

Vu la délibération n°466 du 14 décembre 2017 concernant l'adhésion de la commune au Syndicat Mixte pour l'Alimentation en Eau Potable de l'Ouest Briard ;

Vu l'article D.2224-3 du code général des collectivités territoriales, concernant la présentation au conseil municipal, du rapport annuel de la compétence transférée ;

Vu la délibération du conseil syndical du SMAEP de l'Ouest Briard en date du 20 septembre 2023 relative à la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service de distribution d'eau potable ;

Vu l'avis de la commission transport, assainissement, aménagement numérique ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE ;**

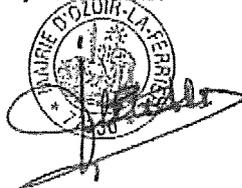
**LE CONSEIL MUNICIPAL ;**

**PREND ACTE** du rapport du délégataire – VEOLIA Eau – concernant l'exécution du service public de l'eau potable pour l'exercice 2022.

**PREND ACTE** du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2022.

Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus  
Ozoir-la-Ferrière le 14 décembre 2023

La secrétaire de séance,  
Josyane MELEARD.



Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus  
Ozoir-la-Ferrière le 14 décembre 2023

Le Maire,  
Jean-François ONETO.



REÇU EN PREFECTURE

le 20/12/2023

Application agréée E-lexpiste.com

93\_DE-077-217703503-20231214-DELIB\_412\_2

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DÉCEMBRE 2023

Conseillers en exercice :	35
Présents :	24
Absents :	11
Pouvoirs :	10
Votants :	34

Convoqués le : 08 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois le 14 décembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Ozoir-la-Ferrière, s'est réuni à l'Espace HORIZON, sous la présidence de Monsieur Jean-François ONETO, maire.

**PRESENTS :** Monsieur Jean-François ONETO, Madame Josyane MELEARD, Monsieur Patrick VORDONIS, Madame Christine FLECK, Monsieur Cyril GHOZLAND, Monsieur Patrick SALMON, Madame Chantal BOURLON, Madame Marie-Laure MORELLI, Monsieur Ziain TADJINE, Madame Isabelle DUPUIT, Monsieur Paulo SALGADO LOPES, Madame Espérance AUDINEAU, Monsieur Jacques VERDIER, Madame Indira GOKOUL, Madame Françoise MILLET, Madame Chantal LAÏK/CLAVERO, Madame Zohra CHEIK-ELEZAAR, Monsieur Carlos VINHAS PEREIRA, Monsieur Malek BENSAI, Monsieur Manuel MACHADO, Madame Antoinette JARRIGE, Monsieur Bruno WITTMAYER, Madame Aline PALOMARES, Madame Lucie CZIFFRA.

**ABSENTE :** Madame Béatrice LAINE

POUVOIRS DE :	Madame Suzanne BARNET	à	Madame Espérance AUDINEAU
	Monsieur Jean-Claude DEBACKER	à	Monsieur Paulo SALGADO LOPES
	Madame Anne-Marie CADART	à	Madame Chantal BOURLON
	Monsieur Frédéric MARCOUX	à	Monsieur Jean-François ONETO
	Monsieur Emmanuel CLEMENT	à	Madame Christine FLECK
	Monsieur Patrick SEMBLA	à	Monsieur Cyril GHOZLAND
	Madame Nathalie RUCHMANN	à	Madame Françoise MILLET
	Monsieur Jean-Pierre BARIANT	à	Monsieur Malek BENSAI
	Madame Valérie BOURGUIGNON	à	Madame Antoinette JARRIGE
	Madame Laëtitia DEVRIENDT	à	Madame Aline PALOMARES

Monsieur le maire déclare la séance ouverte et le conseil municipal désigne à l'unanimité, Madame Josyane MELEARD, secrétaire de séance, en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

\* Il est à noter que Monsieur Patrick SALMON a quitté la séance après le vote de la délibération n°410 (Délégation du service public du marché d'approvisionnement – choix du concessionnaire et du contrat de concession) et a donné pouvoir à Monsieur Patrick VORDONIS,

REÇU EN PREFECTURE

le 20/12/2023

Application agréée E-legaite.com

99\_0E-077-217703603-20231214-DELIB\_413\_2